



## L'ONU interpelle l'État français sur son intention de dissoudre Urgence Palestine

### Description

En réponse à la saisine déposée en juin dernier par des militant-es du collectif Urgence Palestine auprès de l'ONU, plusieurs rapporteur-ses spéciales-aux ont interpellé le gouvernement français sur son intention de dissoudre le collectif.

Par Agence Média Palestine, le 2 décembre 2025



En juin dernier, alors que le gouvernement Retailleau avait annoncé quelques semaines auparavant son intention de [dissoudre le collectif Urgence Palestine](#) (UP), une délégation de militant-es, accompagnés de membres du Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) et de l'organisation de défense des droits NIDAL, avaient déposé [une saisine auprès de l'ONU](#), dénonçant « une violation manifeste des obligations internationales de la France, en particulier le droit à la liberté d'expression et d'association. Plus largement cette saisine pointe la politique française de criminalisation des Palestiniens et Palestiniennes, et de toute voix qui s'élève pour dénoncer le

généraliste perpétré par Israël depuis un an et demi ».

Suite à cette saisine, les rapporteur-ses de l'ONU ont interpellé le gouvernement français, lui faisant par notamment de leur crainte que cette menace de dissolution ne s'inscrive dans un contexte plus large de « criminalisation par les autorités françaises d'individus ou d'organisations qui expriment quelque critique envers l'Etat d'Israël ou leur soutien au peuple palestinien ».

En outre, s'agissant de la mesure de gel des avoirs visant Omar Alsoumi, elles et ils ont considéré que de telles mesures risquaient de périaliser de fait les associations et mouvements pro-palestiniens légitimes et peuvent contribuer à un effet dissuasif sur la société civile, conduisant à l'autocensure et à la suppression des opinions dissidentes.

« Cette interpellation constitue une avancée juridique et politique importante pour Urgence Palestine, pour la société civile française et pour toutes les organisations dans les pays occidentaux primaires pour leur soutien à la lutte de libération du peuple palestinien », indique un communiqué de presse d'UP, CETIM et NIDAL. « Les pratiques exprimées par les Rapporteurs mettent en lumière l'utilisation répressive d'un régime anti-terroriste d'exception, vague et non fondé ni en droit français ni en droit international. »

La réponse du gouvernement français a été émise le 25 novembre dernier, et constitue pour les militant-es une réponse « partielle et superficielle, totalement insusceptible de répondre aux différents points contenus dans l'interpellation onusienne. »

Elle évoque en effet aucun fait concret sur lequel reposerait une potentielle dissolution, se contentant d'énumérer les articles de lois qui encadrent la procédure et de réaffirmer la constitutionnalité de ce cadre législatif.

Le courrier affirme en outre que la procédure est « toujours en cours » mais que « le Gouvernement n'est pas en mesure d'indiquer si ce groupement fera ou non l'objet d'un décret de dissolution du Président de la République. Des lors, les autres questions sont à ce stade sans objet. »

Si la procédure de dissolution semble être suspendue, ou n'avait du moins pas été l'objet de nouvelles déclarations ces derniers mois, elle a donc pas été abandonnée par le gouvernement, et les nouvelles poursuites engagées par le gouvernement français à l'encontre d'Omar Alsoumi sont dans la continuité de sa logique répressive. La saisine de l'ONU est donc toujours en cours, et en l'absence de réponse du gouvernement qui fournirait une base factuelle et légale à ces procédures pénales, les rapporteur-ses de l'ONU pourraient y dénoncer une violation du droit international.

« Par l'action juridique et par la mobilisation populaire, nous continuons de lutter face aux dérives graves et liberticides d'un gouvernement complice du régime israélien, et nous battons pour que justice soit rendue et que les coupables et complices du génocide du peuple palestinien soient condamnés. Urgence Palestine, NIDAL et le CETIM continueront à défendre l'ensemble des libertés et des droits du peuple palestinien, du droit à la résistance au droit à l'auto-détermination complet du peuple palestinien », conclut le communiqué.

*Pour aller plus loin :*

[Menace de dissolution d'Urgence Palestine](#)

[Liberté d'association : Urgence Palestine dépose une saisine auprès de l'ONU](#)

[Arrestation d'Omar Alsoumi : une nouvelle attaque contre la solidarité](#)

**date création**  
2025/12/02